

Unieux,
le 30 mars 2022.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE
CHANTIERS ÉDUCATIFS 2022**

Dans la continuité de l'action partenariale engagée depuis plusieurs années avec le Département de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine pour la mise en place de chantiers éducatifs pour 2022, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune s'élevant à la somme de 2 640 € (le Département participant à parts égales) pour un montant total de 5 280 € ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet à signer la convention avec le Département de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine.

Ces chantiers ont pour objectifs d'accompagner les jeunes dans la réalisation d'un projet éducatif individuel ou collectif et de favoriser leur accès au monde du travail. Ils sont mis en place en lien avec le Centre social d'Unieux.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.



pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON